

Séance du 16 Septembre 1934

Étaient présents :

Monsieur A. Mougnaud	Président
M ^r : Adrien Mougnaud	V. P.
M ^{lle} J. Girard	Secrétaire général
M ^r : Clari	Treasurer
M ^r : A. Barny	Archiviste

Assistaient également à la séance

Monsieur l'Abbi Lefort, Monsieur
Famistier, Monsieur de Nussac, Monsieur
Antoine Barny.

Excusé : Monsieur Desbagnes, retenu chez son
fils à Thiers pour cause de maladie.

Monsieur Antoine Mougnaud ouvre la séance
et expose l'intérêt qu'il a avait à constituer
la Société des Amis de St Sylvestre et de l'Abbaye
de Grandmont en vue de sauvegarder les objets
artistiques conservés dans l'église et pourvoir
aux frais d'entretien de l'édifice, d'accord avec
la commune, puis de sauver et d'exhumer les
restiges de l'ancienne abbaye de Grandmont
comme attraction archéologique et touristique.

Il donne lecture de la composition du
bureau constitué en vue du dépôt des statuts à
la Préfecture de la Haute-Vienne - statuts
déposés le 2 Avril 1934 (enregistrés au Journal
officiel le 11.)

Tous les membres présents au bureau sont
d'accord pour en modifier la composition et la
fixer ainsi qu'il suit.

M^r. Antoine Mougnaud - Président

M^r. l'Abbé Lefort - Vice-Président

M^r. André Dessagnes - d^o -

M^{elle} Jeanne Girard - Secrétaire général

M^r. Adrien Mougnaud - Secrétaire adjoint

M^r. Marius Cabré - Trésorier

M^r. Faminier - Trésorier adjoint

M^r. André Barney - Archiviste

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Monsieur de
Nussac qui fait l'exposé suivant.

Monsieur Louis de Nussac, membre de la Société
expose l'intérêt qu'il y a à faire des fouilles sur
l'emplacement de l'ancienne abbaye de Grandmont,
en particulier sur l'emplacement de l'église abbatiale
où, dans la crypte et caveaux ont été ensevelis
les rois et reines d'Angleterre, de la dynastie de
Plantagenets, ducs d'Aquitaine.

Il propose le projet suivant :

1^o - Obtenir du propriétaire du terrain un droit
d'option en vue de l'achat et pour cela donner mandat
au Président de la Société et à deux assesseurs, afin
d'entrer en pourparlers avec ce propriétaire.

2^o - de stipuler dans l'acte d'option, sous la
forme de sous seing privé, la promesse de vente
à un prix déterminé d'ores et déjà, en payant
des arrhes avec reçu afin d'éviter d'ultérieures
prétentions et augmentations - le délai de 5 à
10 ans avec faculté d'anticiper pour l'achat - le
droit de faire des sondages ou premières fouilles en
laissant la jouissance du terrain au propriétaire

pour la culture jusqu'à la transformation de
l'acte d'option en acte d'achat.

3^e - Avant de l'acte d'option, demander à
la Société archéologique de Londres, sa coopération
financière pour réaliser l'achat du terrain et
pratiquer les fouilles. Dans cette demande, serait
portée que la Société des Amis de S^t Sylvestre
engagera les fouilles sous la direction technique des
membres qualifiés de la Société historique et archéo-
logique du Limousin à Limoges, en lui demandant
la déléation d'une commission compétente (M^r de
Nussac cite les spécialistes archéologues et fouilleurs
tels que M. M. Prosper Didier, Ingénieur des
mines, Frank Delage, vice-Président et André
Demartial, Président, sous le contrôle obligatoire
de l'Inspecteur départemental des fouilles archéologiques
- d'autre part que ladite Société des Amis de S^t
Sylvestre sollicitera aussi le contrôle de mandataire
de la Société Archéologique de Londres, en se réservant
la faculté de passer un accord ultérieur avec celle-ci
et la Société de Limoges au sujet du résultat des
fouilles et des objets exhumés en vue de leur destination
et de leur conservation. Les exhumations peuvent
être d'ailleurs une affaire d'état.

Monsieur Louis de Nussac s'offre à
collaborer avec le Président pour rédiger selon
les stipulations ci-dessus énoncées les lettres officielles
à adresser aux Sociétés Archéologiques de Londres
et de Limoges; ainsi que de les appuyer de ses
relations personnelles.

Le Bureau approuve les propositions qui lui
sont faites, et charge son président, M^r Antoine
Mougenaud, son vice-président, M^r l'Abbé
Lefort, curé de Razis-S^t Sylvestre et Mademoiselle

Girard, secrétaire-général, d'engager des pourparlers avec Monsieur Buffetand, le propriétaire de l'emplacement de l'ancienne abbaye le Grandmont pour qu'il fasse d'abord partie de la Société et qu'il consente ensuite à passer l'acte d'option dans les conditions indiquées plus haut.

Le Président donne ensuite connaissance du résultat des ses démarches en vue d'obtenir l'autorisation de la Préfecture de la Haute-Vienne de faire une loterie permettant de recueillir les fonds nécessaires à la réparation de la toiture de l'église. Cette autorisation ayant été reçue le 15 août 1934, il n'était pas possible vu le peu de temps restant d'organiser cette tombola. D'autre part, cette autorisation portant sur un délai de 6 mois à dater de sa réception, le bureau décide d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une prorogation du délai précité.

Ensuite est abordé la question des travaux nécessaires à la toiture de l'église. Après l'exposé de chacun des membres présents sur ce sujet, le bureau décide de s'en rapporter à une Commission composée du Président, de Messieurs Jamisier et Adrien Mougnaud qui décidera de la nature et de l'urgence des réparations. Elle s'entretiendra avec les entrepreneurs et donnera tous ordres nécessaires.

Le Secrétaire-général soulève la question relative à la réception du courrier qui pourrait être adressé à la Société. Une lettre sera adressée au Directeur général des P. T. T. de Limoges pour l'aviser que Mademoiselle Girard, secrétaire-général est habilitée pour recevoir les correspondances ayant trait à la Société.